

## **Assainissement à Verne**

Suite à diverses réactions et rencontres avec des habitants du Betz sur le non raccordement de leurs habitations à la nouvelle station d'épuration, une rencontre a eu lieu en mairie le 8 novembre en présence des responsables du SATEA. Celle-ci a permis d'expliquer les raisons de cette décision liées à une contrainte financière, une absence de subvention et aux rapports positifs de VEOLIA sur le contrôle de l'assainissement non collectif de ce village. Le Cabinet CETI devrait déposer le dossier « Avant-projet sommaire » (APS) la semaine prochaine pour étude puis validation. Pour la réalisation de la nouvelle station qui remplacera le lagunage qui date de près de 40 ans, l'achat du terrain de M. QUIOC Pierre parcelle section E N° 45 est nécessaire. Un accord a été trouvé avec ce propriétaire : Sur les 10 595 m<sup>2</sup>, 5 000m<sup>2</sup> utiles à la construction de la station seront achetés à 1.15 € le m<sup>2</sup> et le surplus à 0.40 € le m<sup>2</sup>. Le conseil valide cette proposition.

## **Pôle santé :**

Le premier bilan de l'activité du kinésithérapeute est satisfaisant : Mme JOANOU souhaite que les travaux d'aménagement soient réalisés rapidement afin de répondre aux besoins de sa patientèle. Des devis ont été demandés à différents artisans, le coût total des travaux avoisine les 30 000 €. En ce qui concerne le projet de construction du pôle médical, compte tenu que les résultats de l'analyse des sols ne sont pas encore connus, l'architecte a élaboré un avant-projet sommaire chiffré intégrant le projet de construction de 7 ou 8 logements par le Foyer Vellave. De ce fait les postes voirie et chaufferie seraient répartis entre les 2 maîtres d'ouvrage. Une réunion sera prévue avec l'architecte afin de discuter l'APS poste par poste. Parallèlement, le projet du Foyer Vellave fera l'objet d'une rencontre. Le Maire doit rencontrer le responsable du projet la semaine prochaine pour la suite à donner pour aborder notamment la charge foncière.

## **Compte rendu des diverses commissions :**

- **Commission Travaux :**

Réalisation des voiries subventionnées au titre de la DETR 2017 en 2018 et validation des propositions sur les voiries à inscrire au titre de la DETR 2018.

Accord sur l'achat des toilettes publiques à Verne pour un coût de 26 950 euros. Un devis sera demandé à un artisan local pour l'habillage en bois,

- **Aménagement du territoire :**

La Commission a entamé une réflexion sur l'occupation des terrains communaux, sur la création d'un nouveau lotissement (3 bureaux d'études seront consultés), sur le devenir du presbytère de Verne.

- \* **Sécurité**

Le marquage au sol sera réalisé dès que le temps le permettra dans le bourg de Lapte, un radar pédagogique a été installé rue Champlacour et un feu intelligent sera mis en place dans la traversée de Verne. Des coussins berlinois seront disposés au printemps prochain dans la traversée du bourg de Lapte.

- **Social: Colis de Noël 2017** : on recense 213 colis et 85 repas qui seront servi par les nouveaux restaurateurs des Peupliers, M. GUILLAUME se chargera de l'animation.

- **Communication et animation :**

Réunion le mercredi 22 novembre à 20 h 30 formation sur mise à jour du site internet,

Un appel est lancé aux conseillers qui souhaitent rédiger un article pour le bulletin municipal, la relecture de celui-ci est prévue le samedi 9 décembre.

Une équipe sera formée afin d'accueillir le public désireux de voir le fonctionnement du pendule de Foucault

**Les questions diverses sont ensuite abordées :**

Projet de délibération du nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux L'enveloppe budgétaire 2018 sera identique à celle de 2017.

Un contrat à durée déterminée de 6 mois à 26 heures par semaine a été décidé au secrétariat de mairie pour Valérie BONHOMME.

Recensement de la population : il se déroulera en janvier février 2018, une formation est prévue le jeudi 16 novembre pour le coordonnateur communal et l' élu référent.

L'avis du service des domaines pour la valeur vénale de l'ancienne école publique est de 100 000€.

Une réflexion doit être menée sur l'adressage de l'ensemble des villages de la commune afin de juger si c'est utile de se lancer dans cette démarche. Des renseignements seront pris pour savoir si l'arrivée de la fibre optique est liée à cette réalisation.